

**Règlement intérieur
et RESUME DES OPERATIONS A FAIRE pour S'INSCRIRE au
31 ème CONCOURS JURY CONSOMMATEURS
Réunis à VACQUEYRAS le 10 JUIN 2017**

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS : **MERCREDI 03 MAI 2017**

1 – **LES FICHES** : 1 exemplaire à *CONSERVER* et 1 exemplaire à *RENOYER*

2 – **DROITS D'INSCRIPTION** : 35 EUROS TTC par échantillon présenté.

Ce montant devra accompagner la fiche à retourner (chèque bancaire libellé au nom du CONCOURS DES VINS JURY CONSOMMATEURS). Il comprend les frais de prélèvements des échantillons effectués directement aux caves par un agent mandaté par le Comité d'Organisation du Concours.

3- **COLLECTE DES ECHANTILLONS** :

A partir du LUNDI 26 MAI 2017 (le jour exact du passage vous sera précisé quelques jours avant).

4- **LES ECHANTILLONS** : 3 BOUTEILLES par échantillon présenté.

Les bouteilles doivent être habillées, prêtes à la commercialisation avec capsule congé. Veillez à bien préciser sur vos fiches la cuvée, le millésime, les numéros de lot et/ou de cuves ainsi que le volume présenté pour bien identifier chacun de vos échantillons.

5- **APPELLATIONS CONCERNEES** :

Côtes du Rhône,
CDR Villages avec et sans nom de commune,
Appellations locales (Crus) des CDR (Nord et Sud),
VDN Beauges de Venise,
VDN Rasteau,
Clairette de Die,
Crémant de Die,
Ventoux.

6- **MILLESIMES ADMIS A CONCOURIR** : 2014 - 2015 – 2016

NOTA : les millésimes antérieurs à 2014 peuvent être présentés. Ces vins seront regroupés par appellation dans un jury « vieux millésimes ».

7- **COULEURS** : ROUGE, BLANC et ROSE

8 – Joindre obligatoirement **un bulletin d'analyse** de moins d'un an pour chaque échantillon présenté et la copie de la **déclaration de revendication** des appellations concernées.

9 - **ETIQUETTES** : 3 étiquettes par échantillon présenté devront accompagner vos fiches ou vos bouteilles (illustration du palmarès).